

La santé du soussigné avait été considérablement altérée, ses médecins lui conseillèrent le repos. Il comprit lui-même qu'il lui était indispensable de s'abstenir de tout travail. Ce repos lui paraissait si nécessaire que, si le congé d'absence qu'il demandait ne lui avait pas été accordé, il était décidé à résigner sa position, fait qui peut parfaitement être établi.

Avant son départ, il fut décidé que le plus ancien assistant-ingénieur du personnel du chemin de fer du Pacifique remplirait les fonctions du soussigné en son absence. On avait pleine confiance dans l'habileté, l'expérience et l'honnêteté de cet employé, et, sur la recommandation du soussigné, le Ministre qui dirigeait alors le département consentit à l'arrangement. Ce monsieur fut investi de cette charge, et entra en fonctions avec le titre d'aide-ingénieur en chef.

Le soussigné partit pour l'Angleterre. A ce moment, les sections 13 et 14 seulement étaient en construction. Le travail alors exécuté étant ainsi évalué :—

Section No 13.....	\$127,353
do 14.....	102,140

La section No 25 a été adjudgée à l'entreprise au moment du départ du témoin il n'y avait pas eu de travail exécuté. Six mois après, le contrat était signé pour la section No. 15.

Durant son absence, le soussigné fut déchargé de la direction active du travail, de la surintendance des détails et de tous les devoirs accidentels se rattachant à sa position. Toutefois, les questions relatives au chemin de fer lui furent fréquemment soumises et formèrent le sujet d'une correspondance.

Deux fois il fut rappelé par le gouvernement. Son congé fut ainsi temporairement interrompu, puis fut renouvelé et prolongé. Six mois ne s'étaient pas écoulés, qu'il fut rappelé péremptoirement par le Ministre à Ottawa. Quittant l'Angleterre en décembre 1876, il resta en Canada jusqu'au mois de mai suivant. Durant ce temps, indépendamment des autres devoirs qui absorbaient la plus grande partie de son temps, le soussigné termina le volumineux rapport de 1877, qu'il avait commencé en Angleterre.

Le congé du soussigné fut renouvelé et il partit de nouveau pour l'Angleterre. Il fut encore rappelé et si pressante était la sollicitation qu'il partit à quelques jours d'avis. La conséquence a été qu'il fut obligé de négliger d'importantes affaires particulières, dont l'arrangement nécessita son retour en Angleterre.

En octobre 1878, il revint au Canada et reprit ses fonctions. L'assistant ingénieur en chef avait occupé, à partir de juillet 1876, la fonction de principal officier exécutif du gouvernement ; il devait surveiller les travaux en voie d'exécution, diriger le personnel des ingénieurs, contrôler la dépense et délivrer les certificats voulus pour établir le travail accompli par les entrepreneurs.

De juillet 1876 au mois d'octobre 1878, le soussigné ne s'est pas occupé des détails des travaux en voie d'exécution ; il s'est borné simplement à répondre aux questions qui lui étaient soumises et à recevoir les rapports qui lui étaient envoyés de temps à autre. Il ne présageait en aucune façon les difficultés qui attirent maintenant l'attention publique.

Lorsque le soussigné reprit ses fonctions, dans l'automne de 1878, son attention fut attirée sur la différence entre les quantités primitives et le travail certifié comme ayant été exécuté sur les sections Nos 14, 15, et 25.

Quelle qu'en soit la cause, il demeure évident que les quantités primitives avaient augmenté considérablement. Aucun rapport ne lui avait été fait au sujet de cette éventualité. Le fait le frappa vivement, car il était inattendu, en même temps qu'alarmant et inexplicable.

Il n'avait jamais admis la possibilité d'un résultat de cette nature. S'il s'était trouvé dans le pays, son devoir l'aurait poussé à prendre les moyens de réduire les dépenses, de modifier le tracé dans les endroits où les changements étaient avantageux et possibles, et si par une cause quelconque les quantités de travail exécutées avaient montré une tendance à dépasser les estimations, son attention se serait immédiatement portée sur la question à mesure que les rapports des sections et les rapports mensuels lui auraient communiqué cette regrettable information.